

**SÉANCE ORDINAIRE  
14 DÉCEMBRE 2011**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 14 décembre 2011, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

<b>Harold Gagnon</b>	(Lac-Etchemin)
<b>Gilles Gaudet</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Martine Boulet</b>	(Saint-Benjamin)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Charles Therrien</b>	(Saint-Cyprien)
<b>Denis Beaulieu</b>	(Sainte-Justine)
<b>Suzanne C. Guenette</b>	(Saint-Louis)
<b>René Leclerc</b>	(Saint-Luc)
<b>Marielle Lemieux</b>	(Saint-Magloire)
<b>Richard Couët</b>	(Saint-Prosper)
<b>Richard Fauchon</b>	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Jean Paradis</b>	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

**1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2011-12-01**

**2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de la séance.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre 2011, de la séance d'adoption du budget du 23 novembre 2011, et suivi.**
- 4.0 Compte-rendu du comité administratif du 23 novembre 2011 : dépôt.**
- 5.0 Présentation : Coopérative de solidarité de services à domicile des Etchemins.**
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
  - 6.1 Lancement d'entreprises.
  - 6.2 Politique culturelle : suivi des engagements des municipalités.
  - 6.3 Autres dossiers du CLD (s'il y a lieu).
- 7.0 Nomination du préfet suppléant.**
- 8.0 Nominations des membres des comités et des représentants de la MRC auprès de divers comités et organismes.**
- 9.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**

- 9.1 Certificat(s) de conformité aux règlements d'urbanisme : Municipalité de Lac-Etchemin, et autres s'il y a lieu.
- 9.2 Caractérisation des eaux souterraines en Chaudière-Appalaches.
- 9.3 Droits miniers sur le territoire : portrait des « claims » et des permis d'exploration.
- 9.4 Demande du MTQ auprès de la CPTAQ, travaux à Saint-Camille.
- 10.0 Dossiers du Pacte rural :**
  - 10.1 Projet de redressement, Passion FM.
  - 10.2 Aménagement de locaux de rencontres : Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.
  - 10.3 Achat d'une plaque de cuisson portative : Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.
  - 10.4 Renouvellement de la Bibliothèque Liratu : Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et le comité de la bibliothèque.
  - 10.5 Phase 2 du projet de mise en valeur du patrimoine culturel : Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse et le comité du patrimoine et culture.
  - 10.6 Solidarité rurale : tournée provinciale.
- 11.0 Affaires courantes :**
  - 11.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
  - 11.2 Résolution à l'intention du ministère des Transports relative au transport collectif.
  - 11.3 Calendrier 2012 des séances du Conseil des maires.
  - 11.4 Web-rôle : point d'information.
  - 11.5 Demande(s) de contribution.
  - 11.6 Activité de la période des Fêtes.
- 12.0 Divers rapports de comités, rencontres et colloques (s'il y a lieu).**
- 13.0 Administration :**
  - 13.1 Listes des comptes à payer.
  - 13.2 État des encaissements et déboursés.
- 14.0 Correspondance et communications.**
- 15.0 Varia :**
  - 15.1 Information permis : Projet éolien Massif du Sud.
- 16.0 Période de questions.**
- 17.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2011, DE LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET DU 23 NOVEMBRE 2011, ET SUIVI :**

**2011-12-02**

CONSIDÉRANT qu'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux et que les membres présents déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 novembre 2011 et de la séance d'adoption du budget 2012 tenue le 23 novembre 2011 soient adoptés et signés tels que rédigés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**4.0 COMPTE-RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 23 NOVEMBRE 2011 : DÉPÔT :**

Compte-rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

## **5.0 PRÉSENTATION : COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SERVICES À DOMICILE DES ETCHEMINS :**

Madame Sonya Hubert, directrice générale de la Coopérative de solidarité de services à domicile des Etchemins, présente le projet « *Un ange gardien à domicile* ».

Madame Hubert fait principalement ressortir que ce projet vise à permettre aux personnes vulnérables à domicile d'y demeurer de façon sécuritaire et en santé. Elle remet à chacun des membres du Conseil un document de travail précisant les modalités de ce projet.

Des démarches en vue d'un soutien financier à ce projet ont été entreprises auprès de la députée de Bellechasse et ministre déléguée aux Services sociaux, madame Dominique Vien.

**2011-12-03**

CONSIDÉRANT la présentation du projet « *Un ange gardien à domicile* » faite par Madame Sonya Hubert, directrice générale de la Coopérative de solidarité de services à domicile des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des maires jugent qu'un tel projet est de nature à favoriser le maintien à domicile de personnes vulnérables, et ce dans un contexte plus sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuie les démarches entreprises auprès de la députée de Bellechasse et ministre déléguée aux Services sociaux, madame Dominique Vien, en vue d'un soutien financier au projet « *Un ange gardien à domicile* » parrainé par la Coopérative de solidarité de services à domicile des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **6.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :**

### **6.1 Lancement d'entreprises :**

Madame Carole Bégin, conseillère en formation, apporte diverses informations sur le programme « *Lancement d'une entreprise* », lequel conduit à une *Attestation de spécialisation professionnelle (A.S.P.)*. Ce programme est dispensé sur notre territoire et la préparation à cette formation se fait en étroite collaboration avec le CLD.

Madame Bégin rappelle que cette formation réfère au lancement d'une nouvelle entreprise ou d'une jeune entreprise en développement.

### **6.2 Politique culturelle : suivi des engagements des municipalités :**

Le directeur général fait part que 9 des 12 municipalités concernées ont informé qu'une résolution a été adoptée lors de leur dernière séance confirmant l'adhésion à une prochaine entente de développement culturel présentement à l'étude au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

### **6.3 Autres dossiers du CLD :**

Le directeur général du CLD, monsieur Yvon Lévesque, présente le vidéo « *Opportunités d'affaires dans Les Etchemins* » récemment produit par le CLD des Etchemins.

Monsieur Lévesque apporte aussi des informations préliminaires sur les activités 2011 du CLD :

Les projets autorisés en 2010 et 2011 :

2010 : 20 projets pour une somme totale de 398 000\$.

2011 : 56 projets pour une somme totale de 580 000\$ (dont 14 projets Fonds Jeunes promoteurs pour la somme de 134 000\$).

Les grandes priorités du CLD pour l'année 2012 :

- Relève.
- Pérennité des entreprises existantes.
- Développement de la culture entrepreneuriale.

**7.0 NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT :**

Avant de procéder à la nomination du préfet suppléant, on rappelle qu'en vertu de la loi sur l'Organisation territoriale municipale, la désignation du préfet suppléant se fait par nomination d'un maire à ce poste. Comme il ne s'agit pas d'une « élection » aux termes de la loi, et à moins d'une décision autre du Conseil des maires avant qu'une première proposition soit faite pour cette nomination (par exemple décider de procéder par élection), le Conseil des maires procède à l'acceptation à partir d'une proposition.

Il est convenu de procéder par nomination sur proposition.

**2011-12-04**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE monsieur le maire Adélarde Couture soit nommé à titre de préfet suppléant. Monsieur Couture ayant accepté, il est nommé à ce titre pour la prochaine année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**8.0 NOMINATIONS DES MEMBRES DES COMITÉS ET DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AUPRÈS DE DIVERS COMITÉS ET ORGANISMES :**

**A) MEMBRES DES COMITÉS DE LA MRC :**

**2011-12-05**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE  
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées au sein des différents comités de la MRC.

**Comité Administratif de la MRC :**

Hector Provençal (préfet), Adélarde Couture (préfet suppléant), Martine Boulet, Harold Gagnon, Suzanne C. Guenette

**Comité Consultatif Agricole (CCA) :**

Nominations des membres aux sièges impairs dont les mandats viennent à échéance à l'automne 2011 :

- #1 : Suzanne C. Guenette (mairesse)
- #3 : Marielle Lemieux (mairesse)
- #5 : Martin Provençal (UPA)
- #7 : Recommandation de l'UPA à venir.

Les mandats aux sièges pairs suivants viendront à échéance à l'automne 2012 :

- #2 : René Leclerc (maire)
- #4 : Roger Gagnon (UPA)
- #6 : Jean-Paul Poulin (UPA)
- #8 : André Poulin (citoyen)

**Comité d'aménagement :**

Hector Provençal, Harold Gagnon, Richard Couët, Suzanne C. Guenette, Charles Therrien

**Délégués de Comté :**

Hector Provençal, Denis Boutin, Suzanne C. Guenette

**Comité hygiène du milieu :**

Denis Boutin, Harold Gagnon, Denis Beaulieu

**Comité de sécurité publique :**

Martine Boulet, René Leclerc, Jean Paradis, Harold Gagnon

**Comité de sécurité incendie :**

Hector Provençal, Gilles Gaudet, Martine Boulet et (1) représentant de chacun des services de sécurité incendie suivants : Lac-Étchemin/Saint-Luc, Saint-Cyprien, Saint-Prosper, Saint-Camille.

**Comité technique sur la ruralité :**

Adélarde Couture, Denis Boutin, Martine Boulet, directions générales (ou représentants) de la MRC et du CLD

**Comité culturel :**

Marielle Lemieux, mairesse représentant la MRC  
Ariane Labonté, CLD  
Liliane Lafontaine  
Yann Farley  
Isabelle Giasson  
Marc-Roger Labrecque  
Guy Vincent  
Pauline Paré  
Évangéline Marcoux

(1) Poste vacant : recommandation du comité à venir

**Comité de gestion de l'entente de développement culturel :**

Les (2) directeurs généraux du CLD et de la MRC (ou leurs adjoints) et (1) représentant du ministère de la Culture (MCCCF).

**Comité de négociation de la convention collective :**

Hector Provençal, Adélarde Couture, Charles Therrien, directeur général et directeur général adjoint.

**Comité des Prix du patrimoine :**

Suzanne C. Guenette, Fernand Heppell et direction du CLD. *(Le comité fait habituellement appel à des personnes-ressources pour l'analyse des demandes)*

**Comité de diversification et de développement du Fonds de soutien aux territoires en difficulté :**

- 3 élus : messieurs les maires Harold Gagnon, Marielle Lemieux et Gilles Gaudet;
- les 2 directeurs généraux (ou leurs représentants) de la MRC et du CLD;
- 1 représentant du secteur forêts : monsieur Mario Pouliot;
- 1 représentant du secteur agricole : monsieur Roger Gagnon;
- 1 représentante du secteur tourisme : poste vacant (à vérifier avec le CLD)
- 3 représentants gouvernementaux (MAMROT, MDEIE, Emploi et Solidarité sociale);
- le préfet est d'office membre de ce comité.

**Comité de vitalisation :**

Hector Provençal, Adélarde Couture, Harold Gagnon, Gilles Gaudet, les directeurs généraux du CLD et de la MRC.

**Transport collectif :**

Hector Provençal, Denis Beaulieu, Martine Boulet, direction générale (DG ou DGA)

**Comité quad et motoneige :**

Hector Provençal, Harold Gagnon, Denis Boutin, Denis Beaulieu, David Bisier (soutien technique), 1 représentant du Club Quad, 1 représentant des clubs de motoneige, 1 représentant du MTQ, 1 représentant du bureau de madame Dominique Vien, 1 représentant de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**B) REPRÉSENTANTS DE LA MRC AUPRÈS DE DIVERS COMITÉS ET ORGANISMES :**

2011-12-06

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN  
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées pour représenter la MRC, ou le territoire de la MRC, auprès de divers organismes.

**C.A. de Radio Bellechasse (Passion-FM) :**

Denis Beaulieu

**Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :**

Conseil d'administration : Suzanne C. Guenette  
Représentants à la prochaine assemblée générale annuelle : Suzanne C. Guenette et Denis Beaulieu.

**Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC) :**

Gilles Gaudet

**Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches (CRÉ) :**

Membres d'office, désignés par la loi : le préfet de la MRC et le maire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

**Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :**

Suzanne C. Guenette

**Table de concertation sur l'alcool au volant Beauce-Etchemins :**

Martin Roy (conseil d'administration et comité exécutif)

**Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) :**

Le préfet et le directeur général de chacune des MRC de Bellechasse et des Etchemins, tel que prévu aux règlements généraux de l'organisme.

**Transport adapté l'Autonomie inc. (représentant des municipalités des Etchemins) :**

Hector Provençal

**Comité des usagers des centres de tri (récupération) Chaudière-Appalaches :**

Jean Paradis, Martin Roy

**Conseil de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC) :**

Richard Couët

**Conseil de bassin de la Rivière Etchemin :**

Harold Gagnon (substitut : René Leclerc)

**CLD DES ETCHEMINS :** (les mandats entrent en vigueur à l'assemblée générale annuelle qui se tient généralement en avril, ou lors de nomination suite à une vacance) :

Personnes dont les mandats se termineront à l'assemblée générale du printemps 2012 :

- Harold Gagnon, siège no. 4
- Jean Paradis, siège no. 6
- Denis Beaulieu, siège no. 8

Personnes dont les mandats se termineront au printemps 2013 :

- Suzanne C. Guenette, siège no. 7
- Marielle Lemieux, siège no. 5

**Concours d'œuvres d'art Beauce-Etchemins :**

Ariane Labonté ou substitut désigné par le CLD

**Cour municipale Ville Saint-Georges (pour les municipalités de Saint-Benjamin, Saint-Zacharie et Saint-Prosper) :**

Jean Paradis

**Table de concertation régionale sur le transport collectif (Chaudière-Appalaches) :**

Un (1) membre du comité de transport collectif et direction générale.

**Organisme de Bassin du Fleuve Saint-Jean :**

Denis Boutin (substitut : Marielle Lemieux)

**Etchemins en forme :**

Hector Provençal

**Table régionale VHR :**

Hector Provençal ou Denis Boutin, (1) représentant désigné par le CLD des Etchemins).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**9.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

**9.1 Certificat de conformité aux règlements d'urbanisme :**

2011-12-07

**Certificat de conformité relatif au règlement no 116-2011 de la Municipalité de Lac-Etchemin :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin a adopté le 6 décembre 2011, le règlement no 116-2011;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006, le règlement de lotissement numéro 63-2006, le règlement de construction numéro 64-2006, le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006 et le règlement sur les dérogations mineures numéro 66-2006;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 116-2011 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;



QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou son directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **9.2 Caractérisation des eaux souterraines en Chaudière-Appalaches :**

2011-12-08

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuie le *Projet de connaissances en Chaudière-Appalaches* présenté dans le cadre du programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du Québec;

ET QUE la MRC des Etchemins apporte son soutien technique à ce projet par une mise en disponibilité de son personnel régulier pour différents besoins de cueillette de données et d'informations pertinentes à ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

## **9.3 Droits miniers sur le territoire : portrait des « claims » et des permis d'exploration :**

Le directeur général rappelle que des documents cartographiques représentant les droits miniers sur notre territoire ont été remis aux directions municipales lors d'une rencontre tenue le 22 novembre dernier. Il précise que de semblables informations avaient été remises aux membres du Conseil des maires en septembre 2010, et que ces informations peuvent être consultées sur le site du ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui les actualisent régulièrement.

Concernant plus particulièrement les gaz de schiste, les conseils municipaux de Lac-Etchemin et de Saint-Prosper ont déjà adopté une résolution à ce sujet. Monsieur le maire Richard Couët note d'ailleurs qu'il serait important que la MRC assume un leadership dans ce dossier.

Dans un premier temps, on convient que la direction de la MRC fera circuler à l'ensemble des municipalités les résolutions déjà adoptées sur le territoire, mais aussi l'information relative à des initiatives comme celle de la Municipalité de Saint-Bonaventure qui a privilégié l'approche réglementaire relative à la protection des eaux souterraines.

## **9.4 Demande du MTQ auprès de la CPTAQ, travaux à Saint-Camille :**

2011-12-09

### **Demande d'autorisation à la CPTAQ : ministère des Transports :**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a reçu une demande du ministère des Transports dans le cadre d'un projet de réaménagement de la route Principale à Saint-Camille-de-Lellis (Route 204), et à l'acquisition de servitude de drainage, et d'une servitude temporaire de travail avec des superficies de terrains localisés en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, dans le cadre de ce projet, a déposé à la CPTAQ une demande d'autorisation pour l'utilisation de parcelles de terrain à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux touchent des terrains localisés sur les lots 18 et 19, canton de Bellechasse, à Saint-Camille-de-Lellis, appartenant à la Ferme Chamvert SENC, et qu'une entente est conclue entre le MTQ et le propriétaire relativement aux travaux et ne requiert aucune acquisition de terrain ni de servitude;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un égout pluvial est nécessaire pour le réaménagement de la trame urbaine de ladite municipalité, et que le site visé pour le prolongement de l'égout pluvial est le point le plus bas, et que l'option permet le maintien en culture des abords;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'émissaire pluvial ne nuit pas à l'agriculture de la municipalité, compte tenu que la superficie en culture pourra être maintenue à la suite de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement de la route 204 est crucial pour le développement de cette communauté locale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà procédé à l'analyse des critères de l'article 62 pour le projet global de réaménagement de la rue Principale de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON  
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins appuie la demande du ministère des Transports auprès de la CPTAQ décrite au préambule de la présente résolution;

QUE le Conseil des maires considère ce projet conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins;

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Monsieur Charles Therrien doit quitter la séance.

#### **10.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL :**

##### **10.1 Projet de redressement, Passion FM :**

**2011-12-10**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par Radio Bellechasse et devant être imputé à l'enveloppe régionale du pacte rural soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

*Somme demandée : 17 000,00 \$      Coût du projet : 50 000,00 \$*

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 17 000,00 \$ à Radio Bellechasse. Par ailleurs, le comité recommande qu'un suivi trimestriel de l'évolution de la situation, avec document à l'appui, puisse se faire au Conseil des maires. Il est également indiqué qu'il devrait s'agir de la dernière contribution au niveau du redressement financier de l'organisme. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe régionale du Pacte rural afin de faciliter l'application du projet.*

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**10.2 Aménagement de locaux de rencontres : Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford :**

**2011-12-11**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

*Somme demandée : 4 433,00 \$      Coût du projet : 5 541,48 \$*

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 4 433,00 \$ à la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford. Ladite recommandation est conditionnelle à l'obtention de la résolution d'appui de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe disponible pour l'année 2009-2010 de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.*

ET QUE le préfet suppléant, monsieur Adélarde Couture, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**10.3 Achat d'une plaque de cuisson portative : Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague :**

**2011-12-12**

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Louis de Gonzague soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

*Somme demandée : 2 110,00 \$      Coût du projet : 2 638,00 \$*

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 2 110,00 \$ à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague. Par ailleurs, le comité demande au conseiller de vérifier si la municipalité s'était informée, au niveau des assurances, vis-à-vis l'utilisation de l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe disponible pour l'année 2007-2008 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.*

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**10.4 Renouvellement de la Bibliothèque Liratu : Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et le comité de la bibliothèque :**

2011-12-13

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Bibliothèque Liratu et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Louis de Gonzague soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

*Somme demandée : 8 763,00 \$      Coût du projet : 10 954,00 \$*

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 8 763,00 \$ à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague. Par ailleurs, le comité demande au conseiller de vérifier si la municipalité s'était informée afin que les étagères usagées soient admissibles aux critères d'ameublement du Réseau Biblio. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe disponible pour l'année 2007-2008 et 2008-2009 de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.*

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**10.5 Phase 2 du projet de mise en valeur du patrimoine culturel : Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse et le comité du patrimoine et culture :**

2011-12-14

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON  
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse en collaboration avec le comité patrimoine et culture et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

*Somme demandée : 1 937,00 \$      Coût du projet : 2 421,00 \$*

*Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 1 937,00 \$ à la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse. Ladite recommandation est conditionnelle au refus de financement du projet par Patrimoine Canada et à l'obtention de la résolution d'appui de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe disponible pour l'année 2010-2011 de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.*

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **10.6 Solidarité rurale : tournée provinciale :**

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, la tournée incluant les MRC des Etchemins, de Bellechasse, de Montmagny et de L'Islet aura lieu le 24 janvier 2012 à Tourville au Centre le Jasmin à 19h00.

En vue de cette tournée, les conseillers en développement rural du CLD proposent de tenir une rencontre préparatoire afin d'émettre les recommandations de notre MRC à Solidarité rurale.

Après discussion, la date, l'heure et le lieu proposés sont le 16 janvier de 19h00 à 21h30, à la Salle communautaire de Sainte-Rose-de-Watford.

Le nombre de personnes invitées à cette rencontre préparatoire serait limité à :

- Deux représentants municipaux;
- Deux représentants des comités de développement;
- Deux représentants des partenaires suivants : MRC, CLD, CSSSE, CJE, Table de Concertation des organismes communautaires.

#### **11.0 AFFAIRES COURANTES :**

##### **11.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :**

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

##### **11.2 Résolution à l'intention du ministère des Transports relative au transport collectif :**

**2011-12-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON  
ET RÉSOLU

QUE le ministère des Transport soit informé que la MRC des Etchemins a prévu, en vertu de ses prévisions budgétaires de l'année 2012, contribuer d'une somme de cinq mille dollars (5,000\$) pour le transport collectif sur son territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

##### **11.3 Calendrier 2012 des séances du Conseil des maires :**

**2011-12-16**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE  
ET RÉSOLU

QUE le calendrier présenté ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil des maires pour l'année 2012 qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à compter de 19h30 :

11 janvier	8 février	14 mars
11 avril	9 mai	13 juin
8 août	12 septembre	10 octobre
28 novembre (ordinaire et budget)		12 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **11.4 Web-rôle : point d'information :**

Le directeur général adjoint informe les membres du Conseil que le rôle sera disponible en ligne à compter de janvier prochain. Certaines dispositions régissent la publication du rôle qui doit tenir compte de la protection des renseignements personnels.

Les directions municipales y auront par ailleurs accès à l'ensemble de leurs données locales comme lorsqu'elles étaient accessibles par distribution de données numériques. L'avantage sera que telle distribution périodique ne sera plus nécessaire et que nos municipalités auront accès aux modifications apportées au rôle dans les 24 heures suivant leur inscription à la MRC.

On explore de plus la possibilité que les certificats de l'évaluateur deviennent aussi accessibles aux municipalités via le Web-rôle.

#### **11.5 Demande de contribution :**

##### **Moulin La Lorraine :**

2011-12-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,  
 APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX  
 ET RÉSOLU

QUE suite à l'étude du dossier et la recommandation formulée par le comité administratif à ce sujet, une contribution de 500\$ soit accordée au Moulin La Lorraine pour sa programmation 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **11.6 Activité de la période des Fêtes :**

On convient de tenir cette activité le 14 janvier 2012 à Saint-Prospier, à compter de 18h30.

#### **12.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES (S'IL Y A LIEU) :**

##### **Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :**

Monsieur Adélarde Couture informe les membres du Conseil des maires que l'Agence procède présentement à une réorganisation au niveau des ressources humaines de l'organisme.

##### **Table régionale VHR :**

Monsieur Denis Boutin fait un bref compte-rendu de la dernière réunion de la Table régionale VHR. Il attire principalement l'attention sur les points suivants :

- Le Gouvernement a clairement établi qu'il n'y aurait pas de compensation aux propriétaires des terrains où il y a circulation de VHR. Il y aurait peut-être une ouverture pour la création d'un fonds pour bris;

- En Chaudière-Appalaches, 80% des sentiers quads sont sur des routes municipales;
- Le dossier des quads est celui qui retient le plus l'attention de la Table régionale. Une éventuelle réglementation limitant la largeur des quads compte parmi ces préoccupations.

### **13.0 ADMINISTRATION :**

**2011-12-18**

#### **13.1 Listes des comptes à payer :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
 APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX  
 ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 443 535.99\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **13.2 État des encaissements et déboursés :**

État transmis avec l'avis de convocation.

### **14.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :**

#### **14.1 Claude Morin, directeur de la sécurité en transport, ministère des Transports :**

Suite à la transmission, le 26 septembre 2011, de nos règlements 103-11 et 104-11 relatifs à la circulation de nuit des motoneiges et quads, cette correspondance datée du 30 novembre nous informe qu'une analyse de ces règlements sera bientôt effectuée par le MTQ. Correspondance déposée.

#### **14.2 Danie Croteau, directrice régionale, MAMROT :**

Transmission d'un chèque au montant de 237 500\$ représentant la subvention consentie par le MAMROT pour l'année 2011-2012 pour le Contrat de diversification et de développement, dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté. Correspondance déposée.

#### **14.3 Adélarde Couture, président, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :**

Renouvellement de la demande de contribution annuelle à la gestion administrative de l'Agence, telle que convenue en janvier 2010 avec les MRC du territoire de l'Agence et la Ville de Lévis. La contribution annuelle pour chacun de ces territoires étant de 1 500\$.

**2011-12-19**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,  
 APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET  
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte que la MRC contribue à la gestion administrative de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches pour l'année 2012 pour la somme de 1 500\$, soit le même montant que chacune des MRC du territoire de l'Agence et que la Ville de Lévis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**14.4 Municipalité de Lac-Etchemin :**

Résolution no 260-12-2011 présentant le positionnement du Conseil municipal sur le mode de distribution du montant alloué par Hydro-Québec dans le cadre du projet de construction d'une ligne de raccordement pour le Parc éolien Massif du Sud. La somme allouée devant être de 185 000\$. La résolution vise à faire connaître à la MRC des Etchemins et à Hydro-Québec la façon de distribuer ce montant alloué, et que ce montant à allouer à chacune des municipalités concernées (Lac-Etchemin et Saint-Luc) soit consenti au prorata de la distance réelle occupée par ledit ouvrage sur le territoire respectif de chacune des municipalités. Correspondance déposée.

**14.5 Municipalité de Saint-Luc :**

Résolution no 2011-12-08 présentant le positionnement du Conseil municipal sur le mode de distribution du montant alloué par Hydro-Québec dans le cadre du projet de construction d'une ligne de raccordement pour le Parc éolien Massif du Sud.

Cette résolution présente la même position que la résolution no 260-12-2011 adoptée par la Municipalité de Lac-Etchemin (14.4). Correspondance déposée.

**14.6 Etchemins en forme :**

Bulletin *Inform active* dont copie est remise aux membres du Conseil des maires.

**15.0 VARIA :**

**15.1 Information permis : Projet éolien Massif du Sud :**

Monsieur René Leclerc qui avait soumis ce sujet fait part qu'il a déjà reçu l'information.

**16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question n'est soumise au Conseil des maires.

**2011-12-20**

**17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 22h35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

\_\_\_\_\_  
PRÉFET

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER